

## **Quel avenir pour le versant Belvédère - Roquebillière ?**

### **Chronologie : "la nuit du 4 août 2003"**

Le 4 août 2003, M. Le Sous-préfet AISSOU informait, lors d'une réunion solennelle, tous les élus et les représentants de votre association, que l'avis qu'il avait sollicité du Ministère de l'Environnement était tombé sans appel sur notre dossier :

- 1 – Exproprier, sur la zone la plus vaste possible, tous les bâtiments menacés par un glissement de terrain comme celui de 1926, ou même par une simple coulée de boue,**
- 2 – Mettre en place un système de surveillance temporaire et léger, en attendant les expropriations,**
- 3 – Arrêter les infiltrations d'eau en provenance des canaux d'irrigation et toutes modifications actuelles ou ultérieures du versant.**

Devant cette position extravagante qui conduisait la Préfecture à élargir la zone d'évacuation sur tout le versant, soit au minimum de la Chapelle Saint Julien à l'Hôtel Saint-Sébastien, nous avons engagé une forte campagne de presse pour dénoncer l'absurdité de cette décision et surtout rappeler les incohérences et erreurs contenues dans le dossier monté par la DDE de Nice.

Cette campagne d'explications de textes a partiellement porté ses fruits puisque le 16 septembre, M. le Sous-préfet AISSOU revenait sur sa décision d'évacuation immédiate du versant en nous expliquant dans une belle pirouette "qu'il n'avait plus de planning précis pour démarrer la procédure de la Loi Barnier compte tenu des nombreux points sur lesquels il devait à nouveau réfléchir et relancer des études" !

Cette position a été confirmée par un avocat mandaté par la Mairie de Roquebillière et par votre Association : la Loi Barnier est inapplicable sur ce dossier !

De façon plus officieuse, durant l'automne, la Préfecture faisait passer le message d'apaisement selon lequel elle ne suivrait pas les recommandations du Ministère de l'Environnement qui n'est in fine "qu'un avis consultatif" et qu'elle ne lancerait pas non plus de procédure d'expropriation !

### **La situation actuelle : un statut quo préjudiciable**

Dans ces conditions, nous nous orientons tout droit vers une forme de "classement sans suite" de ce dossier comme il y a 30 ans avec tout le préjudice que cela comporte :

- un risque de glissement de terrain sur le quartier historique de Roquebillière, certes limité mais réel, comme nous l'avons toujours affirmé,
- une impossibilité pour la Municipalité de réhabiliter massivement l'ensemble de ce quartier, malgré les aides existantes, tant que cette épée de Damoclès géologique et administrative n'est pas retirée,
- aucune valorisation foncière des biens pour les propriétaires actuels et donc logiquement aucun investissement d'entretien ou de rénovation de leur part : c'est la décrépitude de ce quartier qui s'accélère et qui ternit l'image de tout notre village.

Pour lutter contre cet abandon, nous avons rappelé dans un document de synthèse (disponible sur [www.vesubian.com](http://www.vesubian.com)) l'ensemble des mesures de confortement et de surveillance préconisées par tous les experts intervenus sur ce dossier (à l'exception de celui de la DDE !).

Nous avons également demandé à la Préfecture et aux deux Maires concernés la stricte application des arrêtés Préfectoraux de 1927 et 1952 réglementant l'irrigation sur le versant à partir des deux principaux canaux (La Fuonte et le canal du Moulin).

Cette mesure étant la plus facile à mettre en œuvre, elle a été suivie d'effets :

- un arrêté préfectoral du 11 Décembre 2003 réactualise les conditions d'irrigation sur le versant,
- un arrêté municipal de la commune de Belvédère du 17 décembre rappelle et précise les conditions d'arrosage et de branchement sur ces canaux,
- une Association d'Utilisateurs du Canal de la Fuonte s'est créée pour entretenir et rendre ce canal

conforme à l'Arrêté Préfectoral.

Voilà à ce jour les seules mesures concrètes prises par la Préfecture, malgré les effets d'annonce proclamés fin Août sur la mise en place d'un éventuel système de surveillance. Rien n'a en effet réellement commencé et l'ambiguïté demeure sur la nature même de ces travaux : s'agit-il d'un système pérenne de surveillance du versant ou d'un système provisoire en attendant une évacuation toujours envisageable pour certains conseillers préfectoraux ?

### ***L'avenir : des opportunités et une volonté politique***

Dans ce contexte, l'avenir de ce versant appartient plus que jamais aux populations des deux communes et à leurs élus.

Des opportunités existent réellement :

- le Directeur de la DDE, Monsieur PIGNOL, et son expert géologue Monsieur MENEROUD ont pris leur retraite, et ne noyauteront donc plus les débats par leur comportement malhonnête,
- le futur contrat de Plan Etat-Région 2007-2013, en phase de réflexion peut nous aider pour la prise en charge de certains travaux de confortement,
- avec le départ du Sous-préfet M. AISSOU et son non-remplacement, c'est le Préfet qui gèrera directement ce dossier : il aura peut-être la volonté de le solutionner objectivement !

Mais c'est encore une fois avec l'appui des élus que nous arriverons à nos fins :

- la commune de Roquebillière a toujours manifesté son soutien à nos positions et s'est opposée officiellement en réunion préfectorale aux thèses avancées par la DDE,
- la commune de Belvédère joue sur les déclarations ambiguës de la Préfecture qui l'a déclarée en dehors de ce dossier d'évacuation potentielle : elle suit donc nos positions à pas feutrés, et surtout par solidarité cantonale,
- le SIVOM intervient dans ce dossier comme relais financier pour les études ou travaux passés et à venir,
- et surtout notre nouveau Conseiller Général, originaire de ce Quartier Historique.

C'est donc en coordonnant les actions auprès de tous nos élus que nous pourrons espérer obtenir satisfaction sur les trois volets de notre plan de sauvegarde et renouveau de ce versant : **Consolider, Surveiller et Réhabiliter !**

### ***Notre stratégie : les leviers du Conseil Général et de la Région***

Nous disposons en la personne de Monsieur Christian ESTROSI, d'un Président de Conseil Général foncièrement attaché aux villages de la Vésubie et qui a toujours été à notre écoute quand nous l'avons informé des différentes étapes de ce dossier : nous allons maintenant le solliciter directement en coordination avec nos élus.

Nous rencontrerons également les élus de la Région PACA qui peuvent également avoir un rôle de premier rang à tenir dans le plan de sauvegarde et renouveau du versant.

Face à l'attentisme de la Préfecture, notre objectif est de parvenir à faire démarrer des actions de Consolidation, Surveillance et Réhabilitation avec l'appui du Département et de la Région : nous mettrons ainsi la Préfecture devant le fait accompli pour lui forcer la main sur le déblocage administratif de ce dossier.

Nous vous remercions de votre soutien manifeste et vous proposerons prochainement une réunion d'information publique sur ces nouvelles actions.

## ***Le Bureau***

Retrouver nos synthèses sur [www.vesubian.com](http://www.vesubian.com)

- Historique du dossier - Juin 2004 (réf. ASR1)
- La malhonnêteté de la DDE – Analyse rapport BRGM1971 - Janvier 2003 (réf. ASR2)
- Recommandations pour le confortement et la surveillance - Décembre 2003 (réf. ASR3)